

Le 06.05.2008

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 03 avril 2008**

MS/UM

DATE DE LA CONVOCATION : **17 mars 2008**  
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : **27**  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN FONCTION : **27**  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : **26**

Séance présidée par M. LAMY Gérard, Maire.

**PRESENTS**

NIEDERGANG Jean-Claude  
MULLER Marie-Andrée  
SCHNEIDER Jean-Marie  
SCHOLER Albert  
CHAPUIS Nicole  
BIGEARD Joëlle  
PICCIN Christian  
ABLER Sylvain  
CUOZZO-BONIGEN Danielle

DEVIN Marie-Christine  
DIETSCH Yolande  
FUCHS Gilbert  
GOLLE François  
HUEBER Jean Valery  
JOHANN Angèle  
KELLENBERGER Myriam  
KOLB Janine  
KUENEMANN Thierry

LITZLER Philippe  
ROGER Florian  
SONDENECKER Pierre  
TROETSCHLER Bernadette  
TSCHANN Ludovic  
TSCHURTZ Christine  
WEGBECHER Séverine

**EXCUSES**

KOHLER Véronique

**ONT DONNE PROCURATION DE VOTE**

Mme KOHLER Véronique

à M. ABLER Sylvain

Mme SEXTIER Maryse, attaché territorial, assurera les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

A 20 heures, après avoir salué les conseillers, la presse ainsi que toutes les personnes présentes, M. le Maire ouvre la séance et propose d'aborder de suite l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2008
2. Nomination secrétaire séance
3. Commissions communales – Mise en place et désignation des membres
4. Désignation délégués dans les organismes extérieurs
5. Désignation de différents délégués
6. Désignation des représentants au Conseil d'Administration du CCAS
7. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
8. Indemnités de fonction Maire/Adjoints
9. Acquisition maison 8 impasse de l'Ecole par exercice du droit de préemption
10. Divers

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008**

Après avoir noté que les interventions suivantes figureront au procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2008

☞ Intervention liste « Cohérence et Renouveau » :

« Sans vouloir revenir sur le résultat des élections, nous nous permettons tout de même de vous rappeler que seules 200 voix nous séparent.

Nous avons espéré une ouverture au moment du choix des adjoints, mais celle-ci n'est pas en rendez-vous. Il est vrai que le mode de scrutin pour l'élection des adjoints ne nous est pas favorable et nous prenons acte du résultat de ces élections.

Nous félicitons le Maire et les différents Adjoints pour leur élection.

Sachez que nous envisageons une collaboration efficace au sein du Conseil, refusant de devenir une opposition stérile. Nous comptons bien participer efficacement aux travaux des différentes commissions. »

☞ Intervention liste « Bien Vivre à Habsheim » :

Notre liste « Bien Vivre à Habsheim » représente 19 % des électeurs au 1<sup>er</sup> tour et 13.11 % dimanche dernier.

Pendant les 6 années à venir, je vais travailler dans un esprit constructif, défendre le programme sur lequel j'ai été élue avec pour principaux objectifs, les jeunes, la communication, la sécurité et la défense des intérêts de la commune à l'extérieur. Je garderai un regard critique mais pas une opposition systématique lorsque les mesures me paraîtront aller dans le bon sens.

Dans un esprit démocratique, j'espère que vous aurez tous à cœur de travailler ensemble dans le respect mutuel.

Au nom de tous mes colistiers, je souhaite bonne chance à l'équipe sortante ».

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

## **2. NOMINATION SECRETAIRE SEANCE**

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE à l'unanimité :**

- de nommer Mme SEXTIER Maryse, attaché territorial, aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

## **3. COMMISSIONS COMMUNALES – MISE EN PLACE ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Afin de faciliter la préparation des dossiers soumis à l'assemblée municipale,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE à l'unanimité :**

A) de mettre en place les 7 commissions suivantes :

- **1 – Commission de la communication, de l'information et des affaires scolaires**
  - gestion des équipements scolaires
  - gestion des effectifs des écoles
  - gestion de l'équipement informatique
  - gestion du matériel bureautique
  - bulletin communal annuel « Autour » et bi-mensuel Habs Infos

- informations ponctuelles
- informations internes services
- informations aux conseillers municipaux
- relations avec le public :
  - accueil nouveaux habitants
  - réunions publiques – de quartiers
  - parents – enseignants
  - avec la presse
  - suivi internet et nouvelles orientations
- **2 – Commission de l’urbanisme, voirie et du développement durable**
  - urbanisme – certificats d’urbanisme, demandes préalables, permis de construire
  - projets d’urbanisme : constructions logements, affaires foncières et agricoles, suivi espaces naturels sensibles
  - entretien patrimoine communal
  - équipements divers : projets, grands travaux, cimetière, voirie, pistes cyclables
  - développement durable : énergies nouvelles, nouveaux bâtiments, améliorations anciens bâtiments, recherche nouvelle solution
- **3 – Commission des finances et de la gestion des activités et du développement économiques**
  - orientations budgétaires, planification des dépenses, travaux, investissements, assurances, maintenances...
  - préparation des budgets
  - préparation des décisions modificatives
  - préparation comptes administratifs
  - impôts locaux, taxes communales
  - dettes, emprunts
  - suivi subventions sur travaux
  - activités et développement économique
- **4 – Commission des services techniques, de la sécurité et de l’environnement**
  - planification et organisation du travail du service technique
  - relation personnel technique
  - travaux d’entretien :
    - voirie, bâtiments communaux, écoles
    - cimetière, éclairage, chemins ruraux communaux
    - travaux espaces verts, fleurissement
      - nouvelles créations
      - choix et application produits entretien
      - suivi des traitements des espaces verts et voirie
  - relations sapeurs pompiers, brigades vertes
  - interventions dans les domaines
    - des nuisances, de la pollution, de l’hygiène, de la sécurité, de la circulation
- **5 – Commission des affaires sociales et de solidarité**
  - les actions sociales communales concernant :
    - les familles, les personnes âgées, les jeunes en difficultés dont celles de solidarité
    - d’isolement et de pauvreté
    - de recherche d’emploi
    - de logement (suivi dossiers de demande)
    - d’accueil d’enfants : crèche, halte garderie, gardiennes privées (liste pour info)
    - accueil périscolaire – relations Ile aux Copains
    - relations C.C.A.S.
    - relations syndicats du logement
    - problèmes ponctuels délicats – jeunes – adultes
    - relations avec les divers services sociaux extérieurs
      - assistantes sociales, services logements, hôpitaux, Réagir...
    - organisation quêtes diverses et fêtes des personnes âgées

- banque alimentaire
- **6 – Commission des affaires culturelles, culturelles et fleurissement, et relations avec les associations culturelles**
  - relations avec les associations culturelles
  - représentation aux manifestations culturelles
  - animations du village
  - expositions, arts, peintures (locaux et extérieurs)
  - récompenses aux méritants
  - fêtes et cérémonies
  - aires de jeux, sentiers pédestres, parcours sportif
  - extension affaires culturelles, diverses manifestations communales : expo, forum, artistes, Dorfhuis, OMSAL (voir fête annuelle)
  - organisation à thème (rencontres adultes), mise en place et développement
  - fleurissement : étude aménagement nouveaux, concours maisons fleuries
- **7 – Commission des affaires sportives et de la jeunesse, et relations avec les associations sportives**
  - relations avec les associations sportives
  - représentation aux manifestations sportives
  - répartition subventions fonctionnement aux associations
  - subventions exceptionnelles à étudier
  - planning et répartition des salles : salle L. Geng, Millénium, autres locaux municipaux
  - gestion de l'ensemble sportif
  - organisation grande fête sportive (annuelle)
  - mise en place et suivi animations jeunes
  - liaison avec responsable de l'animation des jeunes
  - suivi diverses actions, mise à dispositions locaux
  - planning d'organisation – lien direct avec responsables communaux
  - création et gestion conseil municipal des jeunes
  - gestion conseil consultatif des jeunes

B) **LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNÉ** ensuite les membres qui siégeront dans ces différentes commissions

**COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION – AFFAIRES SCOLAIRES :**

**Sous la responsabilité de Mme MULLER Marie-Andrée, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

CUOZZO-BONIGEN Danielle, DIETSCH Yolande, KELLENBERGER Myriam, SONDENECKER Pierre, TSCHANN Ludovic, TSCHURTZ Christine, WEGBECHER Séverine, TROETSCHLER Bernadette, KOLB Janine.

**COMMISSION URBANISME, VOIRIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**Sous la responsabilité de M. NIEDERGANG Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

CUOZZO-BONIGEN Danielle, DEVIN Marie-Christine, HUEBER Jean Valéry, JOHANN Angèle, LITZLER Philippe, ROGER Florian, SONDENECKER Pierre, TSCHURTZ Christine, ABLER Sylvain, FUCHS Gilbert, KOLB Janine.

**COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :**

**Sous la responsabilité de M. SCHNEIDER Jean-Marie, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

DEVIN Marie-Christine, HUEBER Jean Valéry, KUENEMANN Thierry, SONDENECKER Pierre, ABLER Sylvain, FUCHS Gilbert, GOLLE François.

**COMMISSION TECHNIQUE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT :**

**Sous la responsabilité de M. SCHOLER Albert, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

HUEBER Jean Valéry, LITZLER Philippe, ROGER Florian, TSCHANN Ludovic, ABLER Sylvain, GOLLE François.

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE :**

**Sous la responsabilité de Mme CHAPUIS Nicole, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

CUOZZO-BONIGEN Danielle, JOHANN Angèle, KELLENBERGER Myriam, WEGBECHER Séverine, KOHLER Véronique, TROETSCHLER Bernadette

**COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES, CULTUELLES ET FLEURISSEMENT, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS CULTURELLES :**

**Sous la responsabilité de Mme BIGEARD Joëlle, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

DIETSCH Yolande, KELLENBERGER Myriam, KUENEMANN Thierry, LITZLER Philippe, TSCHURTZ Christine, ABLER Sylvain, TROETSCHLER Bernadette

**COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES, JEUNESSE ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

**Sous la responsabilité de M. PICCIN Christian, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

HUEBER Jean Valéry, KUENEMANN Thierry, LITZLER Philippe, TSCHANN Ludovic, ABLER Sylvain, FUCHS Gilbert, KOLB Janine

**4. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX EXTERIEURS**

**A) ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON.**

La Communauté de Communes de l'Île Napoléon est un établissement de coopération intercommunale qui regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim. Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des collectivités territoriales, il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des **6 délégués du Conseil Municipal à la Communauté des Communes** de l'Île Napoléon.

**ELECTION DU 1<sup>ER</sup> DELEGUE**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 27

**A DEDUIRE** : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66  
du Code Electoral ..... 06

**RESTE**, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 21

Majorité absolue ..... 11

A obtenu : M. Gérard LAMY ..... 21 VOIX

M. Gérard LAMY ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué.

**ELECTION DU 2<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un second délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 27

**A DEDUIRE** : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66  
du Code Electoral ..... 06

**RESTE**, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 21

Majorité absolue ..... 11

Ont obtenu : M. Jean-Claude NIEDERGANG 21 VOIX

M. Jean-Claude NIEDERGANG ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

### **ELECTION DU 3<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un 3<sup>ème</sup> délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11

A obtenu : Mme Marie-Andrée MULLER 21 VOIX

Mme Marie-Andrée MULLER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée.

### **ELECTION DU 4<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11

A obtenu : M. Jean-Marie SCHNEIDER 21 VOIX

M. Jean-Marie SCHNEIDER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

### **ELECTION D'UN 5<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un 5<sup>ème</sup> délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11

A obtenu : M. Albert SCHOLER 21 VOIX

M. Albert SCHOLER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.

### **ELECTION D'UN 6<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un 6<sup>ème</sup> délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
 A obtenu : Mme Nicole CHAPUIS	 21 VOIX

Mme Nicole CHAPUIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée.

### **B. ELECTION DES DELEGUES AU COMITE D'ADMINISTRATION DU SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE**

La commune de Habsheim adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne pour les compétences traitement des déchets, collecte sélective des déchets, traitement des eaux usées, gestion d'un service intercommunal d'assainissement.

Vu les articles L 5211.7 et 5212.7 du code général des collectivités territoriales, il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue **d'un délégué titulaire** et **d'un délégué suppléant** du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne.

Chaque Conseil Municipal à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
 Ont obtenu : M. Jean-Claude NIEDERGANG	 21 VOIX
M. Florian ROGER	21 VOIX

M. Jean-Claude NIEDERGANG ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé délégué titulaire.

M. Florian ROGER ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé délégué suppléant.

### **C. ELECTION DES DELEGUES AU COMITE D'ADMINISTRATION DU SIVOM DE HABSHEIM ET ENVIRONS (SIHE)**

Ce Syndicat Intercommunal gère essentiellement les affaires scolaires des collèges de Habsheim et Rixheim.

Il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue de **2 délégués titulaires** et **2 délégués suppléants** au SIVOM de Habsheim et Environs.

### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> DELEGUE TITULAIRE**

Chaque Conseil Municipal à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
 A obtenu : M. Gérard LAMY	 26 VOIX

M. Gérard LAMY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

### **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un second délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
 A obtenu : Mme Marie-Andrée MULLER	 26 VOIX

Mme Marie-Andrée MULLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée.

### **ELECTION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS**

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection de 2 délégués suppléants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
 Ont obtenu : M. Jean-Marie SCHNEIDER	 26 VOIX
Mme Bernadette TROETSCHLER	26 VOIX

M. Jean-Marie SCHNEIDER et Mme Bernadette TROETSCHLER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

## **D. ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DIRECTEUR DU SYNDICAT D'EAU DU CANTON DE HABSHEIM**

Il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue de **3 délégués titulaires** et **3 délégués suppléants** du Syndicat d'Eau du canton de Habsheim.

### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> DELEGUE TITULAIRE**

Chaque Conseil Municipal à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
 A obtenu : M. Gérard LAMY	 21 VOIX

M. Gérard LAMY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

### **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un second délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
 A obtenu : M. Albert SCHOLER	 21 VOIX

M. Albert SCHOLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

### **ELECTION DU 3<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un troisième délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
 A obtenu : M. Florian ROGER	 21 VOIX

M. Florian ROGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

### ELECTION DE 3 DELEGUES SUPPLEANTS

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de 3 délégués suppléants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
Ont obtenu : M. Jean-Claude NIEDERGANG .....	21 VOIX
M. Jean Valéry HUEBER .....	21 VOIX
M. Ludovic TSCHANN .....	21 VOIX

MM. Jean-Claude NIEDERGANG, Jean Valéry HUEBER et Ludovic TSCHANN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

### E. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL RIXHEIM- HABSHEIM-ILLZACH-SAUSHEIM (SIRHIS)

La commune de Habsheim a délégué à ce syndicat à la carte la conception, et la réalisation de travaux d'aménagement sur la voirie communale (non classée d'intérêt communautaire).

Il sera donc demandé au Conseil Municipal de procéder à la l'élection au scrutin secret à la majorité absolue de **2 délégués titulaires** et de **2 délégués suppléants** au SIRHIS.

### ELECTION DU 1<sup>ER</sup> DELEGUE TITULAIRE

Chaque Conseil Municipal à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
A obtenu : M. Gérard LAMY .....	21 VOIX

M. Gérard LAMY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.

### ELECTION DU 2<sup>EME</sup> DELEGUE

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un second délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21

Majorité absolue .....	11
A obtenu : M. Jean-Claude NIEDERGANG	21 VOIX
M. Jean-Claude NIEDERGANG ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué.	

### ELECTION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection de 2 délégués suppléants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
Ont obtenu : M. Jean Valéry HUEBER	21 VOIX
M. Pierre SONDENECKER	21 VOIX

MM. Jean Valéry HUEBER et M. Pierre SONDENECKER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

### F. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue de **2 délégués titulaires** au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

### ELECTION DE 2 DELEGUES

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
Ont obtenu : M. Albert SCHOLER	26 VOIX
M. Christian PICCIN	26 VOIX

MM. Albert SCHOLER et Christian PICCIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires.

### G. ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DIRECTEUR DU SYNDICAT DES COURS D'EAU DE LA HARDT SUD

Il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue de **2 délégués titulaires** au Comité Directeur du Syndicat des cours d'eau de la Hardt Sud.

### ELECTION DE 2 DELEGUES

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de 2 délégués.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	06
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	11
Ont obtenu : M. Albert SCHOLER .....	21 VOIX
M. Ludovic TSCHANN .....	21 VOIX

MM. Albert SCHOLER et Ludovic TSCHANN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires.

### H. ELECTION DES MEMBRES DE L'AGENCE DE L'URBANISME DE LA REGION MULHOUSIENNE

AURM : Association de personnes publiques au service du développement et de l'aménagement de la Région Mulhousienne.

Le Conseil Municipal procédera à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue de **2 délégués titulaires** et de **2 délégués suppléants** de l'Agence de l'Urbanisme.

### ELECTION DU 1<sup>ER</sup> DELEGUE

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du premier délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
A obtenu : M. Jean-Claude NIEDERGANG .....	26 VOIX

M. Jean-Claude NIEDERGANG ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire.

### ELECTION DU 2<sup>EME</sup> DELEGUE

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14

A obtenu : Mme Danielle CUOZZO-BONIGEN

26 VOIX

Mme Danielle CUOZZO-BONIGEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée titulaire.

### ELECTION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de 2 délégués suppléants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14

Ont obtenu : M. Philippe LITZLER

26 VOIX

M. Gilbert FUCHS

26 VOIX

MM. Philippe LITZLER et Gilbert FUCHS ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés délégués suppléants.

### I. ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT DES BRIGADES VERTES

Le Conseil Municipal procédera à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue **d'un délégué titulaire** et **d'un délégué suppléant**.

### ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14

A obtenu : M. Jean Valéry HUEBER

26 VOIX

M. Jean Valéry HUEBER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire.

### ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01

<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
A obtenu : M. Sylvain ABLER	26 VOIX

M. Sylvain ABLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué suppléant.

## **5. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX EXTERIEURS**

### **A) ELECTION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE HABSHEIM**

Le Conseil Municipal se doit de désigner **2 délégués** pour représenter la commune.

#### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du premier délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
A obtenu : M. Gérard LAMY	26 VOIX

M. Gérard LAMY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire.

#### **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> DELEGUE**

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second délégué.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral .....	01
<b>RESTE</b> , pour le nombre des suffrages exprimés .....	26
Majorité absolue .....	14
A obtenu : Mme Marie-Andrée MULLER	26 VOIX

Mme Marie-Andrée MULLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée titulaire.

### **B) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE RIXHEIM**

Ce point est ajourné car l'hôpital Saint Sébastien de Rixheim vient de nous signaler :

- que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, il est classé Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)
- et que la composition du nouveau conseil d'administration ne nécessite plus de représentants des communes

C) DELEGUE AUPRES DE L'APRECIAL (ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET LA REINTRODUCTION DES CIGOGNES EN ALSACE ET EN LORRAINE)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNÉ** à l'unanimité M. Albert SCHOLER pour représenter la commune auprès de l'APRECIAL.

D) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS

Le maire préside le C.C.C. des sapeurs pompiers et est inclus dans les 4 représentants du Conseil Municipal.

Au vu de ces éléments, **LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNÉ** à l'unanimité :

- MM. Gérard LAMY, Albert SCHOLER, Jean Valéry HUEBER et François GOLLE pour représenter la commune au sein du C.C.C. des sapeurs pompiers.

E) DESIGNATION DE DELEGUES A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, ARTS ET LOISIRS (OMSAL)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité de désigner

- Mmes Joëlle BIGEARD et Marie-Andrée MULLER, M. Philippe LITZLER du conseil municipal auprès de l'OMSAL.

F) DESIGNATION DES MEMBRES DE DROIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PERISCOLAIRE « L'ILE AUX COPAINS »

Vu que les 3 membres de droit qui représentent la commune de Habsheim et qui siègent au Conseil d'Administration de l'association périscolaire « l'Ile aux Copains » sont désignés pour la durée d'un mandat municipal,

Il convient de procéder à leur remplacement en respectant les règles suivantes :

- un des représentants doit faire partie du Comité Communal d'Action Sociale (désigné par le Président du CCAS)
- 2 membres sont nommés par le Conseil Municipal

**LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNÉ** donc à l'unanimité :

- MM. Jean-Claude NIEDERGANG et Christian PICCIN pour siéger au Conseil d'Administration de l'association périscolaire de l'Ile aux Copains.

**6. DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

Après avoir été informé que le C.C.A.S. est administré par un Conseil d'Administration composé :

- a) du maire, président de droit
- b) pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences (au maximum 8)

c) pour moitié, de membres du Conseil Municipal (au maximum 8)

En application des articles R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, ces membres sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE à l'unanimité :

- d'arrêter le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 12 (6 membres du conseil et 6 membres extérieurs) ;
- et de procéder à l'élection au scrutin secret des représentants du conseil municipal qui siégeront à ce conseil d'administration

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	27
<b>A DEDUIRE</b> : bulletins blancs .....	00
Nombre des suffrages exprimés .....	27
Quota électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir =	$\frac{27}{6} = 4$

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste CHAPUIS	19	4		
Liste KOHLER	8	2		

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

- Mme CHAPUIS Nicole
- Mme KELLENBERGER Myriam
- Mme CUOZZO-BONIGEN Danielle
- M. SCHNEIDER Jean-Marie
- Mme KOHLER Véronique
- Mme KOLB Janine

### **7. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offre dont le rôle essentiel consiste à sélectionner les candidats et choisir les titulaires des divers marchés publics que la commune est amenée à passer,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offre doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offre, à la représentation proportionnelle au plus fort reste**

- Membres titulaires  
Nombre de votants : 27  
Bulletins blancs ou nuls : 00  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Sièges à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :  $27 : 5 = 5$

	<b>Voix</b>	<b>Attribution au quotient</b>	<b>Attribution au plus fort reste</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste 1</b> : Jean-Claude NIEDERGANG	21	4	0	4
<b>Liste 2</b> : François GOLLE	6	1	0	1

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :  
- M. Jean-Claude NIEDERGANG  
- M. Albert SCHOLER  
- M. Pierre SONDENECKER  
- Mme Danielle CUOZZO-BONIGEN  
- M. François GOLLE

- Membres suppléants  
Nombre de votants : 27  
Bulletins blancs ou nuls : 00  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Sièges à pourvoir : 05

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :  $27 : 5 = 5$

	<b>Voix</b>	<b>Attribution au quotient</b>	<b>Attribution au plus fort reste</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Liste 1</b> : Jean-Marie SCHNEIDER	21	4	0	4
<b>Liste 2</b> : Gilbert FUCHS	6	1	0	1

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :  
- M. Jean-Marie SCHNEIDER  
- Mme Joëlle BIGEARD  
- Mme Christine TSCHURTZ  
- M. Ludovic TSCHANN  
- M. Gilbert FUCHS

#### **8. INDEMNITES DE FONCTION MAIRE/ADJOINTS**

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait d'arrêter le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DECIDE à l'unanimité :

- de fixer à compter du 21 mars 2008 (date d'installation de la nouvelle assemblée) le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
  - taux en pourcentage de l'indice 1015 (conformément au barème fixé par l'article L. 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales)
    - Maire : 55 %
  - taux en pourcentage de l'indice 1015 conformément au barème fixé par l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales :
    - 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> adjoints : 22 %
- d'appliquer la majoration d'indemnité de fonction des maires et adjoints résultant de l'application de l'article L. 2123-22 du code général des collectivités territoriales à 15 % au titre de la commune chef-lieu de canton ;
- d'arrêter comme suit le tableau récapitulatif des indemnités :

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002 -276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1du CGCT)

**POPULATION** : 4313

**MAJORATION Chef lieu de Canton** : 15 %

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE mensuelle (maximum autorisé)**: 8 992.14 €

#### II - INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES

##### A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (mensuelle 55 % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 %	Total en %
LAMY Gérard	2 057.69	308.65	2 366.34

##### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité mensuelle 22 % d'indice brut 1015	+ majoration 15 % chef lieu canton	Total %
1er adjoint :	823.08	123.46	946.54
2 <sup>e</sup> adjoint :	823.08	123.46	946.54
3 <sup>e</sup> adjoint :	823.08	123.46	946.54
4 <sup>e</sup> adjoint :	823.08	123.46	946.54
5 <sup>e</sup> adjoint :	823.08	123.46	946.54
6 <sup>e</sup> adjoint :	823.08	123.46	946.54
7 <sup>e</sup> adjoint :	823.08	123.46	946.54
		Total =	6 625.80

soit une enveloppe globale mensuelle  
(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

8 992.14 €

## **9. ACQUISITION MAISON 8 IMPASSE DE L'ECOLE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner

- ❖ reçue en mairie le 13 mars 2008 pour la propriété cadastrée sise  
8 Impasse de l'Ecole  
Section 1 parcelle 16 d'une superficie de 2.14 ares
- ❖ établie dans le cadre d'une vente judiciaire par Me Marc ANDRES, notaire à Pfastatt 68120 pour le compte de M. et Mme Christian HOLLINGER (Habsheim – 68), adjudicataires
- ❖ la mise à prix étant fixée à 45 000 €

Vu la situation particulière de cette propriété, située en zone UA du POS en limite de la cour de l'école primaire du Centre,

Vu la négociation déjà engagée en 2000, pour acquérir à l'amiable cet immeuble en vue de l'agrandissement du préau et de la cour d'école primaire du Centre,

Vu l'avis du Domaine n° 2008-118 V 205,

Vu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE à l'unanimité :**

- de saisir cette opportunité ;
- d'exercer, en application des dispositions du Code de l'urbanisme, son droit de préemption sur la parcelle cadastrée :  
8 Impasse de l'Ecole  
Section 1 parcelle 16 d'une superficie de 2.14 ares  
au prix fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 45 000 € afin de constituer une réserve foncière en vue de l'agrandissement et du réaménagement de la cour d'école primaire du Centre ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ce dossier et tout particulièrement l'acte d'acquisition qui sera passé pour la commune auprès de Me ANDRES, notaire à Pfastatt.

## **10. DIVERS**

### **↩ Installation de 8 panneaux d'affichage d'expression libre**

A la question de M. GOLLE sur les nombreuses affiches récemment apposées sur les arbres de la rue du Général de Gaulle, M. le Maire répond que les Brigades Vertes sont intervenues auprès des afficheurs pour leur rappeler la réglementation et notamment le nouveau règlement local de la publicité qui s'applique sur le territoire des communes de la C.C.I.N. dont Habsheim.

M. le Maire signale que 8 panneaux d'affichage d'expression libre sont actuellement installés dans la commune par les services techniques communaux. Ces panneaux seront placés aux 4 entrées de la commune, ainsi que sur l'artère principale (à côté de l'église, près du Crédit Mutuel, en face du supermarché Casino et sur le parking de la gare).

↳ Travaux rue du Colonel Fabien

M. ROGER fait remarquer qu'il a reçu une lettre de M. KOLLER au sujet des travaux de voirie de la rue du Colonel Fabien.

M. le Maire explique que ce courrier est également parvenu en mairie alors qu'une lettre circulaire venait d'être envoyée aux riverains de la rue du Colonel Fabien (concernés par les travaux) afin de les convier à une réunion sur place le 16 avril prochain à 10 h 30.

↳ Droit d'expression des conseillers

M. FUCHS intervient pour demander que le droit d'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale soit pris en compte dans les publications municipales.

M. le Maire répond en précisant que les modalités d'exercice de ce droit seront arrêtées très prochainement lors de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. FUCHS poursuit en demandant un droit de réponse suite à des propos qu'auraient tenus Mme BIGEARD Joëlle, Adjointe au Maire, lors de l'assemblée générale de la Société Avenir. Après l'avoir laissé s'exprimer quelques instants et vu ses insinuations déplacées, M. le Maire l'interrompt car il considère qu'il s'agit d'une affaire privée qui ne concerne pas le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 h 15.

**LE MAIRE**

LAMY Gérard

**LA SECRETAIRE**

SEXTIER Maryse

**LES ADJOINTS AU MAIRE**

NIEDERGANG Jean-Claude

CHAPUIS Nicole

MULLER Marie-Andrée

BIGEARD Joëlle

SCHNEIDER Jean-Marie

PICCIN Christian

-

SCHOLER Albert

**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABLER Sylvain

KOLB Janine

CUOZZO-BONIGEN Danielle

KUENEMANN Thierry

DEVIN Marie-Christine

LITZLER Philippe

DIETSCH Yolande

ROGER Florian

FUCHS Gilbert

SONDENECKER Pierre

GOLLE François

TROETSCHLER Bernadette

HUEBER Jean Valery

TSCHANN Ludovic

JOHANN Angèle

TSCHURTZ Christine

KELLENBERGER Myriam

WEGBECHER Séverine